



VJ11C25111263.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL D'INVENTAIRE

13.11.2025

Liquidation judiciaire du 29.10.2025

CARCASSONNE, 16 avenue Arthur Mulot
Inventaire des actifs de SARL LUDO EXPRESSION



Le treize novembre deux mille vingt cinq

A la demande de :

Madame la greffière en chef du Tribunal de Commerce de Carcassonne situé 34 rue de Strasbourg à CARCASSONNE (11000),

Agissant en vertu :

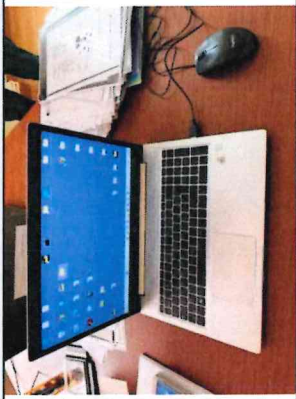
Du jugement rendu par le Tribunal Judiciaire/de commerce de CARCASSONNE en date du 29 octobre 2025 au terme duquel une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre de SARL LUDO EXPRESSION, immatriculée sous le numéro 478480148, dont le siège est 16 avenue Arthur Mullot à CARCASSONNE (11000), me permettant à l'effet de dresser l'inventaire de ses actifs mobiliers.

Ce à quoi déférant :

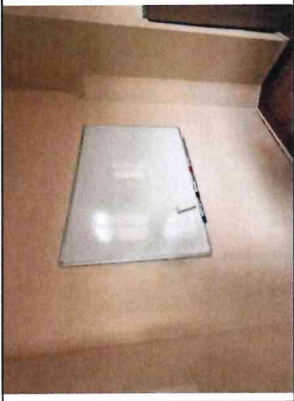
Je soussigné, Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6 rue de la République à CARCASSONNE, titulaire de l'Office sis 6 rue de la République à CARCASSONNE (11000)

Certifie m'être rendu, 16 avenue Arthur Mullot à CARCASSONNE (11000), où en présence de madame Dominique BOURIEZ FAUGERON, gérante, j'ai dressé l'inventaire qui suit :



Désignation		VE	VR
	Ordinateur HP Probook		
	Ordinateur HP Probook 4730 s		
	Armoire métallique		



	Bureau	
	Lot de 10 tables assorties	
	Lot de 12 chaises assises tissu	
	Lot de 4 chaises dépareillées	
	Paire de tableaux Véléda	



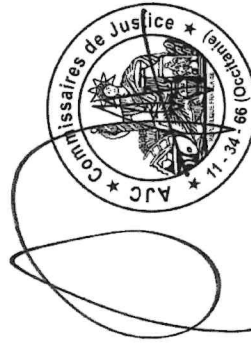
	Bibliothèque moderne	
	Mange-debout et paire de tabourets assortis	
	Table d'appoint	
	TOTAL	

Le représentant légal, à qui il est oralement rappelé que toutes omissions ou dissimulations seraient pénalement sanctionnées, me déclare :

- qu'aucun matériel ou équipement ne fait l'objet d'un dépôt, d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire.
- que ni contrat ni bon de livraison contenant une clause de réserve de propriété n'ont été souscrits.
- qu'il n'a rien oublié ni dissimulé.



Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur six pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé

Coût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.

